



Conférence Arrêté des Comptes Banques et Assurances

Organisée par KMPG et l'AGEFI - jeudi 30 novembre 2017

Intervention de Frédéric Visnovsky

Secrétaire général adjoint de l'ACPR

RISQUES BANCAIRES ET PRIORITES DE CONTRÔLE DE L'ACPR POUR 2018

1 – Quelle appréciation faut-il porter sur l'évolution des modèles d'activité des banques ?

Les banques font face à une triple contrainte : révolution numérique, nouvelles réglementations, pressions sur les marges (avec la situation de taux et la concurrence).

L'adaptation des modèles d'activité des banques, entamée depuis plusieurs années, va devoir se poursuivre :

- non seulement vers la diversification des sources de revenus ;
- mais aussi l'allocation des ressources en direction des activités présentant le potentiel de croissance le plus élevé et le ratio bénéfices/contraintes le plus favorable.

La maîtrise des coûts constitue l'une des priorités stratégiques des banques françaises :

- de nouveaux plans d'économies ;
- un mouvement de restructuration visant la réduction du réseau d'agences qui est également en cours dans la banque de détail ;
- la recherche d'une plus grande efficacité opérationnelle, par l'accélération des investissements dans les nouvelles technologies.

Au-delà de la question des modèles d'activité, notre enjeu – comme l'a souligné le Gouverneur de la Banque de France en ouverture de la conférence ACPR du 22 novembre – c'est de favoriser la consolidation au sein de l'Union bancaire :

- la consolidation doit résulter de la cohérence, et la cohérence est de considérer l'Union bancaire comme une juridiction unique ;
- il faut donc cesser de freiner les consolidations transfrontières des banques dans la zone euro ;
- il faut prendre garde à ce que le déploiement des nouvelles réglementations ne donne pas lieu à l'introduction de nouvelles barrières ;
- il faut favoriser une approche sur une base consolidée en accordant davantage de dérogations en matière de liquidité et de fonds propres, afin de permettre une allocation plus flexible des capitaux et de limiter le cloisonnement (« ringfencing ») ;
- dans cette perspective, le Gouverneur a proposé que l'Autorité bancaire européenne publie un recensement exhaustif de l'ensemble des obstacles aux activités et aux fusions transfrontières qui découlent de la réglementation et de la supervision.

2 - Dans le cadre de l'évaluation prudentielle (SREP 2017), quelles sont les recommandations de l'ACPR dans le cadre des contrôles qu'elle réalise ?

Nos actions en 2017 ont porté sur 4 grands domaines :

1 – l'analyse de la **situation globale du système bancaire** dans le cadre des travaux du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) qui a précisé, dans son communiqué de septembre, qu'il

- « renforce sa vigilance dans le contexte d'une accélération du cycle financier et du renforcement de la dynamique d'endettement des agents non financiers (sociétés non financières et ménages) » ;
- « entend examiner les mesures les plus appropriées pour renforcer la résilience du système financier et préserver le bon financement de l'économie dans la durée ».

2 – une revue de la **gouvernance** des établissements moins significatifs qui sont sous le contrôle direct de l'ACPR (dans le prolongement des travaux de la BCE sur les établissements significatifs). Dans ce cadre, nos constats ont porté sur :

- diverses améliorations qui ont été apportées aux dispositifs de gouvernance
- mais l'effort entrepris devrait être encore poursuivi et complété sur les aspects notamment de composition et fonctionnement de l'organe de surveillance, de définition de l'appétence aux risques, la disponibilité de tableaux de bord adaptés, l'accès des fonctions clés à l'organe de surveillance.

3 – une analyse de la situation des établissements moins significatifs en matière de **cyber sécurité** :

- pour améliorer la connaissance des profils de risque de cyber sécurité des établissements moyens et petits ;
- pour sensibiliser et accompagner le développement de dispositifs de cyber sécurité robustes ;
- nous avons demandé une auto évaluation (à partir de la méthodologie de l'Institut national des standards et de la technologie – NIST) avec 4 niveaux de maîtrise dans l'aptitude à gérer les risques cyber sécurité sur 6 axes d'analyse (gouvernance, identification, protection, détection, réaction, rétablissement) ;
- les enseignements principaux sont que des marges de progrès existent qui feront l'objet d'un suivi rapproché en 2018. On constate des niveaux proches des grands établissements sur les 3 premiers axes et en-deçà pour les 3 suivants.

4 – enfin, nous maintenons une vigilance forte sur tous les aspects de comportement :

- dans le domaine de la **protection de la clientèle** sur les thèmes comme la déliaison, l'application de la loi sur les comptes inactifs ou encore les aspects qui touchent aux clientèles vulnérables ;
- en matière de lutte contre le **blanchiment et le financement du terrorisme** (LCB-FT), notamment les aspects liés au gel des avoirs, aux délais des déclarations de soupçons ou au contrôle des implantations à l'étranger.

Quels sont les risques les plus importants pour le secteur bancaire ?

Il y a le point de vigilance que j'ai mentionné sur la situation globale du système financier et la perception de l'évolution du cycle financier qui appelle à la vigilance.

Au-delà, les banques françaises demeurent résilientes dans le contexte actuel :

- elles affichent des performances qui restent solides en partie grâce à un dynamisme des revenus hors intérêt et un coût du risque en baisse ;
- l'analyse par métier fait ressortir les bonnes performances de la banque de financement et d'investissement et des activités d'assurance et de gestion d'actifs ;
- afin d'améliorer la rentabilité de la banque de détail, la maîtrise des coûts demeure une priorité stratégique des banques françaises.

En termes de risques :

- la qualité des expositions des banques françaises –déjà bonne - s'améliore encore avec un taux de prêts non performants (Non Performing Loans – NPL) en baisse grâce à des progrès constatés sur les principales zones d'exposition des banques françaises et également sur différentes contreparties ;
- concernant les conditions d'octroi de prêts, il n'est pas observé de dégradation significative, même si nous restons vigilants sur l'évolution du marché immobilier après l'importante vague de restructurations des prêts en 2016/2017 ;
- nous restons attentifs aussi au risque de taux dans le portefeuille bancaire avec une gestion de celui-ci qui paraît adapté dans la plupart des banques françaises ;
- enfin, les incertitudes géopolitiques sont un point d'attention, qu'il s'agisse des effets du Brexit ou la fragmentation de la réglementation bancaire internationale qui pourrait résulter d'une évolution négative de la politique américaine et qui serait préjudiciable pour l'équité de la concurrence entre grandes banques internationales.

Quels sont les grands axes de supervision de l'ACPR pour 2018 ?

Une grande priorité est bien évidemment de maintenir l'assistance que l'ACPR apporte à la BCE dans le cadre du fonctionnement du Mécanisme de Supervision Unique au sein des équipes conjointes de contrôle pour mener à bien les priorités définies au niveau de la zone euro. En outre, nous faisons en sorte –en anticipation parfois des demandes de la BCE- de faire converger nos outils pour le contrôle des établissements moins significatifs.

Au-delà, nous avons 4 axes principaux :

1. Contribuer à l'évaluation des risques du système financier français.
2. Suivre, anticiper les risques émergents, ceux liés à fintech/innovation (émergence des nouveaux acteurs et effets sur le fonctionnement des principaux acteurs), le cyber-risque (dans sa composante cyber sécurité) et le risque climatique.
3. Assurer notre mission de protection de la clientèle : mise en œuvre de la « gouvernance des produits » et la bonne prise en compte des vulnérabilités éventuelles de la clientèle (inclusion bancaire).
4. Dans le domaine LCB-FT, la poursuite des travaux engagés sur le pilotage centralisé des risques et la mise en œuvre des obligations en matière de gel des avoirs.